

**Groupement d'Intérêt Public
ID 77**

Assemblée générale du GIP du 27 janvier 2026

Délibération N° AG-2026/01/27-2

Étaient présents : 26 (collège Département 1; collège organismes associés 1; collège EPCI adhérents 2; collège autres membres adhérents 22)

Recensement des pouvoirs : 16 (collège Département ; collège organismes associés 1; collège EPCI adhérents 2 ; collège autres membres adhérents 13)

Secrétaire de séance : Sylvie ROGNON

Objet : Retrait d'Act'Art et intégration de Seine-et-Marne Numérique au collège des organismes associés

Exposé des motifs :

L'association Act'Art, agence culturelle créée par le Département en 2000, a eu pour objet de contribuer au développement des arts vivants, du cinéma et des arts plastiques en Seine-et-Marne, dans un souci d'aménagement culturel et artistique des territoires ruraux. Elle a contribué à l'élaboration de plusieurs festivals et coordonné de nombreuses programmations culturelles via les Scènes rurales notamment.

Elle a également participé, en 2017, à la configuration du groupement d'intérêt public ID77 comme membre fondateur, et proposé une offre d'ingénierie auprès des collectivités seine-et-marnaises souhaitant mettre en œuvre des projets culturels, des spectacles et résidences artistiques.

Toutefois, les contraintes financières ont conduit son assemblée générale extraordinaire du 05 juin 2025 à prononcer sa dissolution pour cessation d'activités, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le Conseil d'administration d'ID77 a pris acte le 21 novembre 2025 de cette dissolution, entraînant son retrait automatique, conformément aux stipulations de l'article 6-2 de sa convention constitutive.

L'assemblée générale est informée de ce retrait, ayant une incidence sur l'article 3-1 de cette convention, relatif aux membres fondateurs.

De même, le collège des organismes associés siégeant à l'assemblée générale et au conseil d'administration du groupement d'intérêt public est modifié.

Afin de le compléter, il est proposé que l'organisme associé Seine-et-Marne Numérique, adhérent d'ID77, siège au sein de ce collège.

Par ailleurs, Seine-et-Marne Numérique proposerait, dans le cadre du catalogue ID77, des offres de conseils auprès des collectivités adhérentes.

L'Assemblée générale d'ID77

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°77 en date du 23 juillet 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°135 en date du 11 décembre 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°40 en date du 7 septembre 2020 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°16 en date du 05 mars 2021 portant modification par avenant n° 1 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » et ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°60 en date du 08 octobre 2021 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°39 en date du 05 septembre 2022 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n° 40 en date du 5 septembre 2022 portant modification par avenant n° 2 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » ;

Vu l'arrêté préfectoral DCRL/BLI n° 21 du 3 août 2023 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n° 23 en date du 23 août 2023 portant modification par avenant n°3 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°18 en date du 21 juin 2024 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n° 25 en date du 18 juillet 2025 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu la délibération n° 2025-11-21-1 du Conseil d'administration d'ID77 du 21 novembre prenant acte du retrait d'Act'Art de la liste des membres fondateurs d'ID77 ;

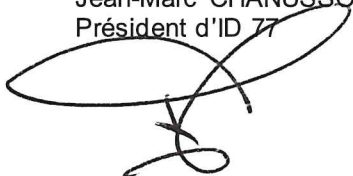
DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte du retrait d'Act'Art des membres fondateurs du GIP ID77 au motif de sa dissolution pour cessation d'activités à compter du 01 juillet 2025 ;

Article 2 : d'intégrer Seine-et-Marne Numérique, organisme associé adhérent d'ID77, au collège des organismes associés pour siéger aux Assemblées générales et aux conseils d'administration du GIP ID77.

VOTE : 42
Pour : 42
Contre :
Abstention :

Jean-Marc CHANUSSOT
Président d'ID 77



Sylvie ROGNON
Secrétaire de séance

